



**AGRI-STABILITÉ
AGRI-QUÉBEC PLUS
AGRI-INVESTISSEMENT
AGRI-QUÉBEC**



SUJETS TRAITÉS

- ↩ Reprise de la saisie des données financières
- ↩ Agri-Québec Plus
- ↩ Dossiers de l'année de participation 2013
- ↩ Réception et traitement des données financières

**REPRISE DE LA SAISIE DES DONNÉES
FINANCIÈRES**

Le [7 mars dernier](#), nous vous informions que La Financière agricole du Québec (FADQ) devait suspendre la saisie des données financières pour une période d'environ 2 mois afin d'effectuer des changements à son système informatique.

Ces modifications étaient essentielles afin de vous permettre de saisir les informations supplémentaires nécessaires à la gestion du nouveau [programme Agri-Québec Plus](#) qui s'applique à compter de l'année de participation 2013.

Les changements étant maintenant complétés, vous pourrez, **dès le 20 mai prochain**, recommencer à saisir des données financières relativement à n'importe quelle année de participation.

Entretemps, nous vous demandons de prendre connaissance de la nouvelle version du devis du préparateur accrédité de données 2013 qui a été déposé sur le site internet de la FADQ dont le « [Guide de déclaration des données financières](#) » et les « [Codes de données financières](#) ».

En plus des ajouts effectués relativement au nouveau programme Agri-Québec Plus, des précisions ont été apportées à différents points dans les deux documents. Plusieurs de ces précisions ont déjà été discutées lors des séances de formation des préparateurs accrédités à l'automne dernier.

Le Bulletin d'information 2013-05 daté du 24 septembre dresse la liste des sujets qui ont été abordés lors de ces rencontres. Sous peu, vous aurez aussi accès, sur le site Internet de la FADQ, à la présentation PowerPoint utilisée lors de ces formations ainsi qu'à des capsules vidéos.

AGRI-QUÉBEC PLUS

Rappel – Calcul du paiement

L'objectif du programme Agri-Québec Plus est de pallier, en partie, la baisse d'intervention du programme Agri-stabilité pour les secteurs non associés aux produits couverts par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) ou par la gestion de l'offre. Le paiement du programme correspond à l'écart entre le paiement du programme Agri-stabilité et le montant d'un paiement similaire calculé en considérant un niveau de couverture de 80 % au lieu de 70 % et en ne considérant aucune limitation de la marge de référence. Toutefois, l'intervention du programme Agri-Québec Plus est limitée de façon à ce que le bénéfice net de l'entreprise, incluant le paiement du programme, ne dépasse pas 10 000 \$.

Bénéfice net tel que défini par la fadq

Le bénéfice net que la FADQ utilisera aux fins du calcul du paiement Agri-Québec Plus sera établi à partir de celui apparaissant aux états financiers de l'entreprise auquel des ajustements seront apportés, s'il y a lieu.

Les analyses sur le bénéfice net de l'entreprise nous ont amené à établir des règles d'uniformité afin de s'assurer que peu importe le statut juridique de l'entreprise, le type de comptabilité ou les activités exercées, les éléments pris en compte pour sa détermination soient comparables d'une entreprise à l'autre.

Pour établir le bénéfice net tel que défini par la FADQ, une conciliation entre le bénéfice net de l'entreprise et celui utilisé aux fins du calcul du paiement devra être effectuée. Pour ce faire, nous avons besoin de nouvelles informations. Ces dernières seront recueillies de la façon suivante :

1. Par l'ajout d'une nouvelle section au panorama des Renseignements supplémentaires permettant de recueillir cinq (5) données financières qui ne font pas partie de la liste des codes de revenus et de dépenses. Le visuel se présentera ainsi :

6. Données supplémentaires pour le calcul de paiement à Agri-Québec Plus

Description	Montant (\$)
Bénéfice net ou revenu net (perte nette) apparaissant sur l'état des résultats ayant servi à votre déclaration de données financières	
Ajustement à considérer au bénéfice net ou revenu net (perte nette) dû aux modifications que vous avez apportées aux données financières (à la demande de La Financière agricole pour les besoins des programmes AGRI)	
Amortissement comptable (selon les principes comptables généralement reconnus)	
Revenus ¹ provenant d'une activité non agricole de l'entreprise ²	
Dépenses ³ associées à cette activité non agricole ²	

¹ Les revenus sont sur une base de comptabilité d'exercice et incluent la variation d'inventaire et les indemnités d'assurances.
² Vous devez déclarer un montant lorsque les revenus et les dépenses liés à l'activité non agricole ont été compilés à titre d'activité distincte de l'activité agricole aux états financiers (ou ont été considérés non agricoles à des fins fiscales) ou que ces revenus représentent plus de 30% du revenu total de l'entreprise.
³ Elles comprennent toutes les dépenses admissibles et inadmissibles à Agri-stabilité.

Si un montant d'ajustement est inscrit, veuillez l'expliquer : (Maximum de 200 caractères) **200 caractères disponibles**

2. Par la création de neuf (9) nouveaux codes afin d'isoler certains éléments qui étaient auparavant déclarés sous des codes de revenus ou de dépenses inadmissibles. Ces codes, énumérés ci-dessous, ont été intégrés à la liste des codes de revenus et de dépenses.

Revenus

Codes	Description
9539	Autres paiements provenant de programmes gouvernementaux
9545	Indemnités des programmes ASRA, Agri-stabilité, Agri-Québec Plus, Agri-investissement et Agri-Québec
9609	Gains ou pertes sur disposition d'actifs et revenus ponctuels
9943	Quote-part du bénéfice net ou revenu net (perte nette) d'une autre entreprise en tant que sociétaire ou actionnaire

Dépenses

Codes	Description
9791	Amortissement considéré dans le bénéfice net ou revenu net (perte nette) de l'entreprise
9797	Contributions à l'ASRA
9837	Salaires des actionnaires
9940	Rajustement facultatif et obligatoire de l'inventaire de l'année précédente et de l'année en cours
9990	Impôts considérés dans le bénéfice net ou revenu net (perte nette)

Pour avoir plus de détails concernant la nature de ces nouvelles informations et sur la façon dont nous les utiliserons pour calculer le bénéfice net, veuillez consulter la section *Nouveautés* du « Guide de déclaration des données financières » de l'année de participation 2013.

DOSSIERS DE L'ANNÉE DE PARTICIPATION 2013

Un client sera automatiquement considéré participant à Agri-Québec Plus s'il est participant à Agri-stabilité et s'il respecte les conditions d'admissibilité spécifiques du programme Agri-Québec Plus. De plus, pour bénéficier du paiement de ce programme, la nouvelle section relative au bénéfice net dans le panorama Renseignements supplémentaires devra obligatoirement être remplie. À partir du 20 mai 2014, vous pourrez saisir des données financières en considérant les changements pour le programme Agri-Québec Plus.

Étant donné que l'expédition des documents pour la participation aux programmes AGRI de l'année de participation 2013 est terminée depuis le mois de janvier dernier, les documents *Renseignements supplémentaires* qui vous ont été fournis jusqu'à maintenant par les producteurs agricoles et ceux qui vous seront fournis prochainement ne comprendront pas la nouvelle section portant sur le bénéfice net. Cette nouvelle section sera accessible en version électronique seulement, ce qui implique donc que vous devrez probablement communiquer avec le producteur agricole pour faire la déclaration des données demandées.

Données financières 2013 transmises avant le 8 mars 2014

En ce qui a trait aux participants ayant transmis leurs données financières 2013 avant le 8 mars 2014, la FADQ est à établir une démarche spécifique, lorsque requis, auprès de ces entreprises afin qu'elles puissent compléter les données financières nécessaires à leur participation à Agri-Québec Plus. Nous vous informerons lorsque le processus sera définitif.

RÉCEPTION ET TRAITEMENT DES DONNÉES FINANCIÈRES

Lors de l'arrêt de la saisie des données financières le 8 mars dernier, nous avons reçu les données financières de 2 423 dossiers de l'année de participation 2013.

Aux fins de comparaison, nous avons reçu 3 412 dossiers de l'année de participation 2012 au 12 mai 2013; nous enregistrons donc un écart d'environ 1 000 dossiers par rapport à l'an dernier.

Nous vous rappelons que le traitement des données financières 2013 des programmes Agri-stabilité (AGS), Agri-investissement (AGI) et Agri-Québec (AGQ) est actuellement en cours. Pour ce qui est du traitement des dossiers concernés par les nouveautés annoncées pour 2013, soit la Bonification au programme Agri-Québec et le programme Agri-Québec Plus, il débutera dans un deuxième temps lorsque les nouveaux systèmes informatiques seront disponibles. Vous serez informés aussitôt que ces fonctionnalités seront opérationnelles.

Bien que les statistiques portant sur l'avancement du traitement des dossiers AGRI soient disponibles à la section *Statistiques et taux* du site Internet de la FADQ, les tableaux ci-dessous présentent un état de situation du traitement des programmes AGRI au 30 avril 2014 relativement aux années de participation 2012 et 2013 :

ANNÉE DE PARTICIPATION 2012

Programmes	Intervention totale prévue (en M \$)	N ^{bre} de dossiers reçus	N ^{bre} de dossiers traités	% de traitement	Paiement AGS (en M \$)	Contributions gouvernementales AGI-AGQ (en M \$)
AGS	64,0 M \$	16 773	13 343	80 %	47,7 M \$	
AGI	46,6 M \$	19 109	16 961	89 %		38,4 M \$
AGQ	92,8 M \$	19 111	16 966	89 %		76,7 M \$
TOTAL	203,4 M \$				47,7 M \$	115,1 M \$

ANNÉE DE PARTICIPATION 2013

Programmes	Intervention totale prévue (en M \$)	N ^{bre} de dossiers reçus	N ^{bre} de dossiers traités	% de traitement	Paiement AGS (en M \$)	Contributions gouvernementales AGI-AGQ (en M \$)
AGS	46,2 M \$	2 096	1 163	55 %	4,6 M \$	
AGI	28,5 M \$	2 440	1 858	76 %		3,8 M \$
AGQ	89,3 M \$	2 444	1 861	76 %		11,3 M \$
AGQ Plus	11,4 M \$	n/d	n/d	n/d		
TOTAL	175,4 M \$				4,6 M \$	15,1 M \$

N'hésitez pas à communiquer avec le personnel attitré au Traitement des données financières des programmes AGRI pour toute question relative à cet envoi.

1 877 861-2272 | www.fadq.qc.ca